



Calomnies aux travail = harcèlement moral?

Par **torel**, le **04/05/2012** à **09:03**

Bonjour,

j'aimerais savoir si la calomnie, peut être considéré comme préjudice moral au travail et harcèlement moral, celà fait des années que je travail en milieux hospitalier.

les personnes avec lesquelles , je travaille me calomnient systématiquement chaque année , sur mon lieux de travail et à la direction qui m'a envoyé récamment une lettre d'avertissement, en exposant les faits reproché (refut d'effectuer certaines tlâches : installation de personnes dans un fauteuil, aide au déshabillage , faire preuve d'une attitude autaine et désagréable. ne pas suivre les plants de soins)

je me sens bien fatiguée moralement en lisant de pareils accusations, et certifie ne pas faire tout ce dont je suis accusée , en arrlêt maladie actuellement , j'aimerais savoir comment procéder pour faire valoir mes compétences sur mon lieux de travail,comment faire cesser ces calomnies qui me détruisse la vie. merci de votre réponse

Par **moisse**, le **10/09/2014** à **17:44**

Bonsoir,

Quel est votre statut ? fonctionnaire dans la fonction publique hospitalière ou contractuelle ? Ceci dit, vous avez un article en en-tête de ce forum concernant le harcèlement au travail.